

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue en visioconférence, le mardi 16 février 2021 à 20 h 00, au centre administratif dudit Centre de services scolaire, situé au 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Administrateurs membres du personnel

Madame Janie Bédard
Madame Isabelle Cantin
Madame Louise Côté
Monsieur Frédéric Gagnon

Administrateurs membres parents

Madame Karine Darveau
Monsieur Jonathan Guillemette
Monsieur Jean-Philippe Hamel
Madame Marie-Andrée Houle
Monsieur Jean-François Labbé

Administrateurs membres de la communauté

Monsieur Henri Dusseault
Madame Geneviève Martel
Madame Émilie Poisson
Monsieur Maxime Théberge

Absences :

Madame Isabelle Fouquette
Monsieur Mario Doucet

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux, directeur général
M^e Michael Provencher, secrétaire général
Madame Sandra Houle, administratrice observatrice

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jean-Philippe Hamel, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil d'administration à 20 h 04.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Nancy Lafond, présidente du Syndicat de l'enseignement des Bois-Francis intervient et énonce certaines revendications et positions liées aux négociations collectives.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Émilie Poisson propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que monsieur le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU
19 JANVIER 2021

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les membres dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 janvier 2021;

CA1-024-2102

CA1-025-2102

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Cantin que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

CA1-026-2102

Monsieur Jean-François Labbé propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

- Lettre du comité de parents reçue le 15 février 2021, concernant la possibilité d'une grève des enseignants.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

CA1-027-2102

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation autorise le Centre de services scolaire des Bois-Francis à contracter des emprunts temporaires pourvu que les montants temporaires mensuels n'excèdent en aucun moment la marge de crédit établie selon le calendrier émis périodiquement par ledit ministère;

ATTENDU QU'à cet effet, le Centre de services scolaires des Bois-Francis, connu antérieurement sous l'appellation « Commission scolaire des Bois-Francis », a contracté le 12 avril 2017 auprès de Caisse Desjardins des Bois-Francis, une ouverture de crédit variable au montant initial de 63 748 814,00 \$;

ATTENDU QU'avec l'autorisation du ministère de l'Éducation, le Centre de services scolaire des Bois-Francis désire augmenter cette limite à 69 915 575,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Karine Darveau :

- 1) De contracter auprès de Caisse Desjardins des Bois-Francis une convention d'augmentation d'une ouverture de crédit faisant passer la limite de 63 748 814,00 \$ à 69 915 575,00 \$;
- 2) QUE la directrice du Service des ressources financières du Centre de services scolaire des Bois-Francis, madame Josée Maheu, soit et elle est par les présentes mandatée et autorisée à signer ladite convention d'augmentation d'une ouverture de crédit ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021, PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE –
SECONDAIRE – ADOPTION DE MODIFICATION

CA1-028-2102

ATTENDU que conformément à l'article 238, de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 7^o de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été consulté sur le calendrier scolaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité des politiques pédagogiques a été consulté;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Janie Bédard que soit accepté, tel que présenté lors de la présente réunion la modification du calendrier scolaire 2020-2021 préscolaire – primaire – secondaire (Document numéro CA1-028-2102).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – DÉPÔT DE MODIFICATION

CA1-029-2102

ATTENDU que conformément à l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le calendrier scolaire des écoles doit être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective ou, à défaut, celles qu'établit le centre de services scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Andrée Houle que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la modification du calendrier scolaire 2021-2022 des centres d'éducation des adultes et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

Monsieur Jean-Philippe Hamel déclare son intérêt et ne participe pas aux discussions et au vote pour le sujet suivant.

Monsieur Jean-François Labbé préside la réunion.

VÉRIFICATEUR EXTERNE – ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

CA1-030-2102

ATTENDU que, conformément à l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire doit nommer parmi les membres d'un ordre professionnel de comptables, un vérificateur externe chargé de produire un rapport de vérification sur les opérations financières du Centre de services;

ATTENDU que suite à un appel d'offre, réalisé en 2019 le contrat avait été octroyé à la firme Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, comptables professionnels agréés;

ATTENDU que cette firme a réalisé le mandat d'audit et de vérification des états financiers du Centre de services scolaire de l'année 2018-2019 à 2019-2020 inclusivement, le tout selon ce qui était prévu aux dispositions de l'appel d'offres par invitation;

ATTENDU qu'en raison de certaines contraintes administratives et de la pandémie le Centre de services scolaire désire procéder au renouvellement de gré à gré du mandat de cette firme pour l'année financière 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Émilie Poisson :

- 1) QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francis octroie le mandat et retienne les services, par entente de gré à gré, de la firme Roy, Desrochers, Lambert, SENCRL, comptables professionnels agréés, pour l'audit et la vérification de ses états financiers pour l'année scolaire 2020-2021;

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- 2) QUE madame Josée Maheu, directrice du Service des ressources financières soit, et elle est par les présentes autorisée et mandatée pour signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

Monsieur Jean-Philippe Hamel reprend la présidence.

PROJET N° 3190 – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE ET AJOUT D'UN MONTE-PERSONNE À L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR À PRINCEVILLE / CONSTRUCTION R. BÉLANGER INC.

CA1-031-2102

Madame Isabelle Cantin propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le tableau comparatif des soumissions reçues des entrepreneurs dans le cadre de la réalisation du projet n° 3190 – Agrandissement de l'école et ajout d'un monte-personne à l'école Sacré-Cœur à Princeville;

QUE le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles soit autorisé à y donner suite en retenant les services de Construction R. Bélanger inc. (Document numéro CA-031-2102).

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 16 mars 2021.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA1-032-2102

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour, monsieur Jonathan Guillemette, propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 20 h 42.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

Jean-Philippe Hamel, président

Michael Provencher, secrétaire général